



# RAPPORT ANNUEL

## S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

# **CARACTERISTIQUES DE L'OPC**

Forme juridique : FCP

## **● L'objectif de gestion**

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, en recherchant la rentabilité sur la durée minimale de placement recommandée, grâce à une gestion sélective de valeurs en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale. Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché

## **● Stratégie d'investissement**

La stratégie de gestion du FIA consiste à établir un univers de valeurs ciblées (titres vifs et OPC) grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie du FIA repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :

1 Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura toutes les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : Ce processus de gestion repose sur une analyse macro-économique pour l'allocation tactique des poches actions et de taux, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux et actions afin de les intégrer dans sa prise de décision. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation.

Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

90 % minimum d'instruments financiers de la zone euro

- De 30 % à 50 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors zone euro

- de 0 % à 15 % aux marchés des actions de petite capitalisation (<3 milliards d'euros)

- De 50 % à 70 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, libellés en euro, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 0 % à 5 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou devenus non notés.

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

- De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de crédit qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.

- dépôts, emprunts d'espèces

## COMMENTAIRE DE GESTION

---

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088 prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicelle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
  - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
  - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FR&D) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-----  
(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Gestion Actions

L'année 2023 a été marquée par les éléments suivants :

- des taux d'intérêt qui sont restés élevés tout au long de l'année (plusieurs relèvements de taux des banques centrales) et qui ont atteint un pic en Octobre
- un niveau d'inflation qui a atteint des niveaux très hauts et qui a commencé à diminuer (tout en restant élevé) au cours du dernier trimestre
- des risques de récession économique qui n'ont pas eu lieu en Europe et aux US. On s'oriente désormais vers un atterrissage en douceur de l'économie

- un redémarrage de la Chine qui était espéré à partir du deuxième trimestre et qui n'a pas eu lieu malgré les nombreuses mesures de relance

L'année boursière peut être divisée en 2 :

- jusqu'en Octobre, le niveau élevé d'inflation et des taux d'intérêt a défavorisé les valeurs de « duration longue » comme les valeurs de croissance au profit des valeurs de rendement notamment.

- en novembre et décembre, la FED a laissé entendre qu'elle prévoyait plusieurs baisses de taux en 2024, compte tenu du niveau d'inflation prévu. Dans ce contexte, les valeurs de croissance ont retrouvé des couleurs.

Au niveau de la gestion, nous avons réduit, au cours de l'année, le poids des secteurs les plus exposés négativement à l'inflation et au taux comme la technologie et nous avons renforcé des secteurs plus défensifs comme les télécoms.

Le poids de la part Actions est de 38 % en décembre 2023

En 2023, les meilleurs contributeurs à la performance du fonds sont : Schneider (+ 116 bps), Saint Gobain (+ 77 bps) et L'Oréal (+ 65 bps).

Saint Gobain et Schneider ont bien performé grâce à leur positionnement sur le thème de la transition énergétique. En effet, Saint Gobain est présent dans l'isolation tandis que Schneider est le spécialiste de l'efficacité énergétique.

Les valeurs qui ont pesé sur la performance sont : Alstom (- 15 bps) et Vonovia (- 13 bps).

Nous avons totalement cédé Vonovia donc l'endettement était élevé au regard du niveau des taux d'intérêt. Alstom a annoncé un avertissement sur ses résultats lié à des retards, baisses de programmes prévus; ce qui a pesé sur le titre.

Au cours de l'année, nous avons réduit notre position en Schneider en faveur de Siemens qui est mieux diversifié en termes de métiers et avec une bonne visibilité sur son activité.

Nous avons également investi en début d'année dans Infineon qui était en retard par rapport au secteur des semis conducteurs malgré une bonne dynamique sur le secteur automobile.

Politique de gestion (allocation obligatoire)

En termes d'allocation crédit, nous avons maintenu tout au long de l'année 2023 une préférence pour les émissions d'émetteurs bancaires compte tenu de critères de valorisation relative par rapport aux dettes non bancaires et pour des raisons fondamentales (qualité de crédit élevée des grandes banques européennes et américaines sur lesquelles nous sommes principalement exposés, niveau de solvabilité et de liquidité élevés, supervision et contrôle strict de la BCE pour les établissements européens). Nous avons dans nos choix également privilégié les émetteurs affichant des performances ESG élevées et moins générateurs d'émissions de GES avec notamment un focus sur les émetteurs bancaires. Nous sommes restés à l'écart des secteurs très générateurs d'émissions de GES sur la période.

Lors du premier trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte. Sur le crédit, dans un marché très actif et attractif, nous avons renforcé l'allocation avec une préférence sur les financières en souscrivant à Unicredit SP 2029, Schneider Electric 2029 et en achetant KBC 2027, Deutsche Bank 2029, Credit Agricole 2029 et Nordea 2026. Nous avons ensuite renforcé l'allocation en souscrivant à ICO 2027. En Mars, dans un marché primaire au ralenti, nous avons renforcé le secteur automobile en souscrivant aux nouvelles Volkswagen 2026 et Stellantis 2030 (1ère émission au format Green de l'émetteur).

Au second trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en achetant le quasi-état allemand KfW 2027. Sur le crédit, dans un marché actif et attractif, nous avons renforcé l'allocation en souscrivant à Robert Bosch 2027, Schneider Electric 2028, Continental 2028, L'Oréal 2028, Daimler Trucks 2026 et en achetant OP Bank 2028.

Au troisième trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cédant des échéances courtes d'Etats européens (Italie, Allemagne, France, Espagne). Sur le crédit, nous avons participé à certaines émissions primaires attractives en termes ESG et de primes telles que Carlsberg 2028, Deutsche Boerse 2029 et Société Générale 2026.

Au quatrième trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte sans effectuer d'opérations dans le portefeuille.

01/2023

En termes de gestion,

02/2023

En termes de gestion, suite à la fusion avec CM-AM Obli ISR, nous avons opéré des opérations d'ajustements tout en maintenant un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte. Nous avons acheté de l'Italie, Espagne et Allemagne sur la maturité 2028. Sur le crédit, dans un marché moins actif mais toujours attractif, nous avons renforcé l'allocation en souscrivant à ICO 2027 et Kering 2029.

03/2023

En termes de gestion, dans un marché primaire au ralenti, nous renforçons le secteur automobile en souscrivant aux nouvelles Volkswagen 2026 et Stellantis 2030 (1ère émission au format Green de l'émetteur) que nous finançons en cédant une OAT courte.

04/2023

En termes de gestion, nous avons cédé des échéances courtes espagnoles 2024.

SOLIDaire temp Sur le crédit, dans un marché actif et toujours attractif, nous avons renforcé l'allocation en souscrivant à deux émetteurs aux performances ESG élevées : Volkswagen Bank 2028 et LVMH 2025. Nous avons cédé des échéances courtes espagnoles 2024.

05/2023

SOLIDAIRE TEMP Nous avons acheté KFW 2028, L'Oreal 2028, Continental 2028 et Robert Bosch 2027.

06/2023

En termes de gestion, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en achetant le quasi-état allemand KFW 2027. Sur le crédit, dans un marché actif et attractif, nous avons renforcé l'allocation en souscrivant à Robert Bosch 2027, Daimler Trucks 2026 et ADIF 2028.

07/2023

En termes de gestion, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cédant des échéances courtes d'Etats européens (Italie, Allemagne, France, Espagne) en raison de rachats en fin de mois.

08/2023

En termes de gestion, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cédant une exposition résiduelle sur l'émetteur APRR de maturité 2029.

09/2023

En termes de gestion, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en participant à certaines émissions primaires attractives en termes ESG et de primes telles que Carlsberg 2028, Deutsche Boerse 2029 et Société Générale 2026

10/2023

En termes de gestion, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cédant des échéances courtes souveraines : Italie 2024, France 2025.

11/2023

En termes de gestion, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cédant des échéances courtes souveraines pour dégager des liquidités (Espagne 2025, Italie 2024, BPI 2024).

La performance du fonds S. Active Diversifié ISR sur 2023 est de + 12.46 %.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

- **Frais de gestion indirects calculés**

2 624,04 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# **RAPPORT COMPTABLE**

## ● **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### ● **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu) et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

### ● **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

### ● **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

### ● **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### ● **Effet de levier**

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 98,8% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

### ● **Information relative au traitement des actifs non liquides**

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

## ● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

### A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

### B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

### C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

### ● **Evènements intervenus au cours de la période**

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec le règlement Taxonomie

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

02/01/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité avec la trame

17/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

06/11/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Mise en place de mécanismes de liquidité (gates et swing pricing)

30/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la fourchette d'exposition et du seuil des actions de petites capitalisations.

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>45 813 710,36</b>	<b>36 687 536,80</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>17 901 922,51</b>	<b>14 486 301,82</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 901 922,51	14 486 301,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>24 756 978,06</b>	<b>17 393 855,41</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 347 246,70	17 393 855,41
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	409 731,36	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>3 445 722,39</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	3 445 722,39
Titres de créances négociables	0,00	3 445 722,39
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>3 154 809,79</b>	<b>1 361 657,18</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 154 809,79	1 361 657,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>611 536,32</b>	<b>313 336,15</b>
<b>Liquidités</b>	<b>611 536,32</b>	<b>313 336,15</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>46 425 246,68</b>	<b>37 000 872,95</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	45 758 804,79	36 486 590,86
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-56 065,90	-59 191,23
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	713 353,12	565 712,65
<b>Total des capitaux propres</b>	46 416 092,01	36 993 112,28
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	9 154,67	7 760,67
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	9 154,67	7 760,67
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	46 425 246,68	37 000 872,95

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 900,81	506,88
Produits sur actions et valeurs assimilées	512 207,72	464 964,28
Produits sur obligations et valeurs assimilées	247 747,23	174 626,03
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>775 855,76</b>	<b>640 097,19</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	3 742,76
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 742,76</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>775 855,76</b>	<b>636 354,43</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	105 936,42	94 073,42
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>669 919,34</b>	<b>542 281,01</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	43 433,78	23 431,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>713 353,12</b>	<b>565 712,65</b>

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0007084645	0,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,15 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
C	FR0007084645	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0007084645 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et

couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## ● **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## ● **Description des garanties reçues ou données**

### ● **Garantie reçue :**

Néant

### ● **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## ● Informations complémentaires

Frais complément d'information :

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FIA ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

Mécanisme de Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>36 993 112,28</b>	<b>40 560 377,17</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 315 878,49	7 073 772,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 758 344,17	-5 170 511,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	430 799,07	242 484,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-485 044,67	-296 450,68
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-4 675,79	-3 556,96
Différences de change	1 032,88	-1 860,11
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 253 414,58	-5 953 422,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 538 509,82</i>	<i>285 095,24</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>285 095,24</i>	<i>6 238 518,23</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	669 919,34	542 281,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>46 416 092,01</b>	<b>36 993 112,28</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	22 689 191,52	48,88
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	334 669,99	0,72
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 232 895,92	2,66
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	90 489,27	0,19
Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé	409 731,36	0,88
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>24 756 978,06</b>	<b>53,34</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	24 656 779,82	53,12	0,00	0,00	100 198,24	0,22	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	611 536,32	1,32	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	598 996,73	1,29	4 203 321,27	9,06	8 675 406,94	18,69	7 025 002,71	15,13	4 254 250,41	9,17
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	611 536,32	1,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>DKK</b>	<b>DKK</b>	<b>GBP</b>	<b>GBP</b>	<b>CHF</b>		<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	142 454,59	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	609,95	0,00	39 361,56	0,08	3 989,05	0,01	5,76	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>588 487,26</b>
	FR0013432770	BFCM 0,125%050224	498 798,49
	FR00140003P3	BFCM 0,1%081027	89 688,77
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>3 154 809,79</b>
	FR0013412822	CM-AM M.ISR RC 3D	3 154 809,79
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>3 743 297,05</b>

**TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	713 353,12	565 712,65
<b>Total</b>	<b>713 353,12</b>	<b>565 712,65</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	713 353,12	565 712,65
<b>Total</b>	<b>713 353,12</b>	<b>565 712,65</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-56 065,90	-59 191,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-56 065,90</b>	<b>-59 191,23</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-56 065,90	-59 191,23
<b>Total</b>	<b>-56 065,90</b>	<b>-59 191,23</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	28 944 778,17	14 400,298	2 010,01	0,00	0,00	0,00	40,80
31/12/2020	C PART CAPI C	31 414 128,28	15 205,006	2 066,03	0,00	0,00	0,00	-63,33
31/12/2021	C1 PART CAPI C	40 560 377,17	17 748,247	2 285,31	0,00	0,00	0,00	18,63
30/12/2022	C1 PART CAPI C	36 993 112,28	18 653,495	1 983,17	0,00	0,00	0,00	27,15
29/12/2023	C1 PART CAPI C	46 416 092,01	20 811,53	2 230,30	0,00	0,00	0,00	31,58

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 941,96700	8 315 878,49
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 783,93200	-3 758 344,17
Solde net des Souscriptions/Rachats	2 158,03500	4 557 534,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>20 811,53000</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>29/12/2023</b>
FR0007084645 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,25
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	105 936,42
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>Total des créances</b>		
Dettes	Frais de gestion	9 154,67
<b>Total des dettes</b>		<b>9 154,67</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-9 154,67</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>45 813 710,36</b>	<b>98,70</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	17 901 922,51	38,57
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	24 756 978,06	53,33
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	3 154 809,79	6,80
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-9 154,67</b>	<b>-0,02</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>611 536,32</b>	<b>1,32</b>
DISPONIBILITES	611 536,32	1,32
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>46 416 092,01</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>						<b>17 901 922,51</b>	<b>38,57</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>17 901 922,51</b>	<b>38,57</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>						<b>17 901 922,51</b>	<b>38,57</b>
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>4 760 954,12</b>	<b>10,26</b>
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.			EUR	11 077		496 858,84	1,07
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM			EUR	36 350		790 612,50	1,70
DE0006048432 HENKEL PF			EUR	3 047		222 004,42	0,48
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES			EUR	30 003		1 134 113,40	2,45
DE0007164600 SAP			EUR	5 594		780 251,12	1,68
DE0007236101 SIEMENS			EUR	5 847		993 522,24	2,14
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS			EUR	916		343 591,60	0,74
<b>TOTAL DANEMARK</b>						<b>142 454,59</b>	<b>0,31</b>
DK0061539921 VESTAS WIND SYSTEMS			DKK	4 955		142 454,59	0,31
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>131 107,45</b>	<b>0,28</b>
ES0165386014 SOLARIA ENERGIA MEDIOAMBIENTE			EUR	7 045		131 107,45	0,28
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>11 366 891,40</b>	<b>24,49</b>
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE			EUR	22 920		294 567,84	0,63
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	4 337		763 832,44	1,65

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000120321 L'OREAL			EUR	2 038		918 424,70	1,98
FR0000120578 SANOFI			EUR	8 984		806 403,84	1,74
FR0000120628 AXA			EUR	31 216		920 559,84	1,98
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	1 017		746 071,20	1,61
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	5 087		923 799,20	1,99
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	6 896		1 253 554,88	2,71
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT			EUR	22 229		634 860,24	1,37
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	14 375		958 237,50	2,06
FR0000125338 CAPGEMINI			EUR	3 184		600 980,00	1,29
FR0000130809 SOCIETE GENERALE			EUR	11 664		280 227,60	0,60
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A			EUR	12 967		811 604,53	1,75
FR0006174348 BUREAU VERITAS			EUR	24 186		553 133,82	1,19
FR0010307819 LEGRAND			EUR	4 600		432 860,00	0,93
FR0014008VX5 EUROAPI			EUR	197		1 128,81	0,00
FR001400AJ45 MICHELIN			EUR	14 376		466 644,96	1,01
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>255 505,60</b>	<b>0,55</b>
IE0004927939 KINGSPAN GROUP			EUR	3 259		255 505,60	0,55
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>525 112,16</b>	<b>1,13</b>
IT0001157020 ERG			EUR	4 166		120 230,76	0,26
IT0003027817 IREN			EUR	26 820		52 915,86	0,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
IT0003128367 ENEL			EUR	52 298		351 965,54	0,76
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>462 758,33</b>	<b>1,00</b>
NL00150001Q9 STELLANTIS			EUR	21 885		462 758,33	1,00
<b>TOTAL PORTUGAL</b>						<b>257 138,86</b>	<b>0,55</b>
PTEDP0AM0009 EDP ENERGIAS PORTUGAL			EUR	56 452		257 138,86	0,55
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>						<b>24 756 978,06</b>	<b>53,33</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>24 347 246,70</b>	<b>52,45</b>
<b>TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>22 689 191,52</b>	<b>48,88</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>						<b>398 415,91</b>	<b>0,86</b>
BE0000332412 BELGIQUE 2,6%14-220624 72	21/01/2014	22/06/2024	EUR	10 000 000	2,60	100 900,25	0,22
BE0002838192 COFINIMMO 1%22-240128	24/01/2022	24/01/2028	EUR	1	1,00	91 621,47	0,20
BE0002900810 KBC GROUP TV22-231127	23/11/2022	23/11/2027	EUR	2		205 894,19	0,44
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>2 417 183,22</b>	<b>5,21</b>
DE000A351ZS6 DEUTSCHE BOERSE 3,75%23-280929	28/09/2023	28/09/2029	EUR	3	3,75	315 185,56	0,68
DE000A3E5MG8 VONOVIA 0,375%21-160627	16/06/2021	16/06/2027	EUR	1	0,38	89 726,94	0,19
DE000A3MQNN9 LEG IMMOBILIEN SE OBL 0,375%22-1701	17/01/2022	17/01/2026	EUR	1	0,38	94 013,62	0,20
XS0862952297 DEUTSCHE POST 2,875%12-111224	11/12/2012	11/12/2024	EUR	200	2,88	199 145,34	0,43
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	19/05/2021	20/07/2026	EUR	80	0,38	74 392,89	0,16
XS2374595127 VOLKSWAG FIN SVCS 0%21-120225	12/08/2021	12/02/2025	EUR	156		149 958,12	0,32
XS2433244089 E.ON 0,125%22-180126	18/01/2022	18/01/2026	EUR	120	0,12	113 303,84	0,24

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2443921056 INFINEON TECHNOLOG 0,625%22-25	17/02/2022	17/02/2025	EUR	1	0,62	97 289,95	0,21
XS2463505581 E.ON 0,875%22-080125	23/03/2022	08/01/2025	EUR	60	0,88	59 020,81	0,13
XS2491029208 MERCK FIN SERV 1,875%22-150626	15/06/2022	15/06/2026	EUR	2	1,88	197 121,67	0,42
XS2555178644 ADIDAS 3%22-211125	21/11/2022	21/11/2025	EUR	4	3,00	402 053,84	0,87
XS2629470506 ROBERT BOSCH 3,625%23-020627	02/06/2023	02/06/2027	EUR	6	3,62	625 970,64	1,36
<b>TOTAL DANEMARK</b>						<b>174 900,11</b>	<b>0,38</b>
XS2696046460 CARLSBERG BREW 4%23-051028	25/09/2023	05/10/2028	EUR	167	4,00	174 900,11	0,38
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>2 881 332,06</b>	<b>6,21</b>
ES0000012H33 SPAIN 0%21-310524	07/01/2021	31/05/2024	EUR	1 000		985 310,00	2,13
ES0200002097 ADIF ALTA VELOCIDAD 0728	03/07/2023	30/07/2028	EUR	4	3,50	416 609,08	0,90
XS1820037270 BBVA 1,375%18-140525	14/05/2018	14/05/2025	EUR	3	1,38	293 748,29	0,63
XS2250026734 ICO 0%20-300426	28/10/2020	30/04/2026	EUR	70		65 667,00	0,14
XS2297549391 CAIXABANK TV21-090229	09/02/2021	09/02/2029	EUR	1		88 783,32	0,19
XS2357417257 SANTANDER 0,625%29	24/06/2021	24/06/2029	EUR	2		178 041,15	0,38
XS2430998893 BBVA 0,875%22-140129	14/01/2022	14/01/2029	EUR	3		274 846,89	0,59
XS2434702424 CAIXABANK TV22-210128 EMTN	21/01/2022	21/01/2028	EUR	2		185 876,36	0,40
XS2436160779 BANCO SANTANDER TV22-260125	26/01/2022	26/01/2025	EUR	1		99 853,70	0,22
XS2530034649 CAIXABANK 07092029 EMTN	07/09/2022	07/09/2029	EUR	2	3,75	207 926,03	0,45
XS2586947082 ICO 3,05%23-311027	14/02/2023	31/10/2027	EUR	83	3,05	84 670,24	0,18
<b>TOTAL FINLANDE</b>						<b>909 747,26</b>	<b>1,96</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2320747285 OP CORP BANK 0,25%21-240326	24/03/2021	24/03/2026	EUR	300	0,25	280 997,02	0,61
XS2354246816 OP CORP BANK 0,375%21-160628	16/06/2021	16/06/2028	EUR	233	0,38	206 200,21	0,44
XS2635622595 OP CORP BANK 4%23-130628	13/06/2023	13/06/2028	EUR	400	4,00	422 550,03	0,91
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>6 532 623,81</b>	<b>14,07</b>
FR0011654771 BPIFRANCE 2,5%13-250524 EMTN	11/12/2013	25/05/2024	EUR	5	2,50	505 026,12	1,13
FR0013281755 ICADE 1,5%17-130927	13/09/2017	13/09/2027	EUR	2	1,50	187 358,03	0,40
FR0013370129 BUREAU VERITAS 1,875%18-060125	04/10/2018	06/01/2025	EUR	5	1,88	498 657,95	1,07
FR0013432770 BFCM 0,125%19-050224	04/07/2019	05/02/2024	EUR	5	0,12	498 798,49	1,07
FR0013444676 ORANGE 0%19-040926	04/09/2019	04/09/2026	EUR	1		92 773,00	0,20
FR0013505625 ADP 2,125%20-021026	02/04/2020	02/10/2026	EUR	1	2,12	98 515,96	0,21
FR0013506292 ORAFP 1,125% 0727	31/03/2020	07/07/2027	EUR	5	1,25	477 483,77	1,03
FR00140003P3 BFCM 0,1%20-081027	08/10/2020	08/10/2027	EUR	1	0,10	89 688,77	0,19
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	28/10/2020	28/10/2027	EUR	3		271 512,00	0,58
FR0014000UC8 URW 0,625%20-040527	04/11/2020	04/05/2027	EUR	1	0,62	92 016,67	0,20
FR0014000UG9 CADES 0%20-250226	02/12/2020	25/02/2026	EUR	2		189 086,00	0,41
FR0014000Y93 CREDIT AGRICOLE 0,125%20-1227	09/12/2020	09/12/2027	EUR	2	0,12	177 621,08	0,38
FR0014003067 REGION ILE DE FR 0%21-200428	20/04/2021	20/04/2028	EUR	1		89 465,00	0,19
FR0014003C70 BPIFRANCE 0%21-250528	06/05/2021	25/05/2028	EUR	1		89 573,00	0,19
FR0014003MJ4 URW 0,75%21-251028	25/05/2021	25/10/2028	EUR	1	0,75	89 907,44	0,19
FR00140044X1 BANQUE POSTALE 0,75%21-230631	23/06/2021	23/06/2031	EUR	3	0,75	247 783,62	0,53

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR00140049Z5 ORANGE 0%21-290626	29/06/2021	29/06/2026	EUR	3		279 645,00	0,60
FR0014004GE5 SOCIETEGENERALE 0,25%21-080727	08/07/2021	08/07/2027	EUR	2	0,25	180 458,54	0,39
FR0014004QX4 ALSTOM 0,125%21-270727	27/07/2021	27/07/2027	EUR	3	0,12	264 406,93	0,57
FR0014005J14 CREDIT AGRICO.TV21-210929 EMTN	21/09/2021	21/09/2029	EUR	1	0,50	87 508,08	0,19
FR0014005SC1 PERNOD RICARD 0,125%21-041029	04/10/2021	04/10/2029	EUR	3	0,12	256 506,24	0,55
FR0014006FE2 DANONE 0,52%21-091130	09/11/2021	09/11/2030	EUR	2	0,52	170 098,28	0,37
FR0014006XA3 SOCIETE GENERALE TV21-021227	02/12/2021	02/12/2027	EUR	1		91 812,64	0,20
FR0014007VF4 BPCE 0.375%22-020226	02/02/2022	02/02/2026	EUR	2	0,38	189 354,36	0,41
FR00140087C4 BANQUE POSTALE TV22-090228	08/02/2022	09/02/2028	EUR	1	1,00	93 045,63	0,20
FR001400CJG3 DANONE 3,071%22-070932 EMTN	07/09/2022	07/09/2032	EUR	2	3,07	201 742,21	0,43
FR001400F703 SCHNEIDER EL 3,125%23-131029	13/01/2023	13/10/2029	EUR	1	3,12	102 641,14	0,22
FR001400IJT3 SCHNEID.EL.3,25%23-120628 EMTN	12/06/2023	12/06/2028	EUR	3	3,25	311 968,07	0,67
FR001400KZP3 SOCIETEGENERALE 4,25%23-280926	28/09/2023	28/09/2026	EUR	1	4,25	103 657,37	0,22
XS1069521083 CREDIT AGRICOLE 2,375%14-0524	20/05/2014	20/05/2024	EUR	3	2,38	302 815,52	0,65
XS1195574881 SOC.GENERAL02,625%15-270225	27/02/2015	27/02/2025	EUR	2	2,62	201 696,90	0,43
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>187 877,85</b>	<b>0,40</b>
XS2311407352 BK OF IE GRP TV21-100527	10/03/2021	10/05/2027	EUR	100		93 267,85	0,20
XS2337060607 CCEP FIN IRL 0%21-060925	06/05/2021	06/09/2025	EUR	100		94 610,00	0,20
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>3 798 170,59</b>	<b>8,18</b>
IT0004513641 ITALIE 5%09-010325	07/07/2009	01/03/2025	EUR	1 000	5,00	1 037 523,00	2,23

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
IT0005170839 ITALIE 1,6%010626 BTP	26/02/2016	01/06/2026	EUR	500	1,60	487 321,30	1,05
IT0005439275 ITALY 0%21-150424 BTP	15/03/2021	15/04/2024	EUR	900		890 955,00	1,92
XS1639488771 FERROVIE STATO 1,5%17-270625	28/06/2017	27/06/2025	EUR	202	1,50	197 999,77	0,43
XS2063547041 UNICREDIT 0,5%19-090425	09/10/2019	09/04/2025	EUR	200	0,50	192 996,97	0,42
XS2179037697 INTESA SANPAOLO 2,125%20-0525	26/05/2020	26/05/2025	EUR	300	2,12	297 920,80	0,64
XS2300208928 SNAM 0%21-150825	15/02/2021	15/08/2025	EUR	100		94 922,00	0,20
XS2357205587 TERNA 0,375%29	23/06/2021	23/06/2029	EUR	226	0,38	196 013,80	0,42
XS2360310044 UNICREDIT MTN 0729	05/07/2021	05/07/2029	EUR	133		118 925,69	0,26
XS2431320378 MEDIOBANCA 1% 17072029	17/01/2022	17/07/2029	EUR	218		195 795,57	0,42
XS2433211310 SNAM 0,75%22-200629	20/01/2022	20/06/2029	EUR	100	0,75	87 796,69	0,19
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>282 500,25</b>	<b>0,61</b>
XS2263684180 NESTLE FIN 0,00001%20-031225	03/12/2020	03/12/2025	EUR	75	0,00	71 234,25	0,15
XS2350621863 NESTLE FINANCE INTL 0% 14062026 EMTN	14/06/2021	14/06/2026	EUR	225		211 266,00	0,46
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>3 146 177,52</b>	<b>6,78</b>
DE000A3KY342 ALLIANZ FINANCE II 0%21-221126	22/11/2021	22/11/2026	EUR	4		371 320,00	0,80
XS2001175657 ROYAL PHILIPS 0,5%19-220526	22/05/2019	22/05/2026	EUR	300	0,50	280 946,23	0,61
XS2008921947 AEGON BANK 0,625%19-210624	21/06/2019	21/06/2024	EUR	500	0,62	493 818,04	1,06
XS2049154078 ING GROEP TV19-030925	03/09/2019	03/09/2025	EUR	3		292 558,00	0,63
XS2049616548 SIEMENS FIN NV 0%19-050924	05/09/2019	05/09/2024	EUR	400		390 060,00	0,84
XS2356040357 STELLANTIS 0,75%21-180129	18/06/2021	18/01/2029	EUR	107	0,75	96 004,87	0,21

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2389343380 ABN AMRO 0,5%21-230929	23/09/2021	23/09/2029	EUR	3	0,50	255 739,03	0,55
XS2413696761 ING GROEP TV21-291125	29/11/2021	29/11/2025	EUR	2		193 243,91	0,42
XS2475954579 ROYAL PHILIPS 1,875%22-050527	05/05/2022	05/05/2027	EUR	133	1,88	128 699,95	0,28
XS2526839175 SIEMENS FIN NV 2,25%22-100325	08/09/2022	10/03/2025	EUR	2	2,25	201 110,23	0,43
XS2597110027 STELLANTIS 4,375%23-140330	14/03/2023	14/03/2030	EUR	120	4,38	131 171,16	0,28
XS2604697891 VW INTL FINANCE 3,875%23-0326	29/03/2023	29/03/2026	EUR	1	3,88	103 781,48	0,22
XS2623129256 DAIM T INTL FIN 3,875%23-0626	19/06/2023	19/06/2026	EUR	2	3,88	207 724,62	0,45
<b>TOTAL NORVEGE</b>						<b>269 925,70</b>	<b>0,58</b>
XS2117452156 TELENOR 0,25%20-140228	14/02/2020	14/02/2028	EUR	300	0,25	269 925,70	0,58
<b>TOTAL SUPRANATIONAL</b>						<b>343 715,77</b>	<b>0,74</b>
EU000A283859 EUROPEAN UNION 0%20-041030	27/10/2020	04/10/2030	EUR	100		84 951,00	0,18
EU000A284451 EUROPEAN UNION 0%20-041125	17/11/2020	04/11/2025	EUR	50		47 782,50	0,10
EU000A3KNYF7 EUROPEAN UNION 04032026	22/03/2021	04/03/2026	EUR	120		114 091,20	0,25
EU000A3KTGV8 EUROPEAN UNION 0%21-060726	06/07/2021	06/07/2026	EUR	103 000		96 891,07	0,21
<b>TOTAL SUEDE</b>						<b>820 586,32</b>	<b>1,77</b>
XS2402009539 VOLVO TREASURY 0%21-090524	09/11/2021	09/05/2024	EUR	340		335 291,00	0,73
XS2404247384 SEB TV21-031131	03/11/2021	03/11/2031	EUR	200		182 596,00	0,39
XS2521820048 VOLVO TREASURY 2%22-190827	19/08/2022	19/08/2027	EUR	100	2,00	97 408,63	0,21
XS2540585564 ELECTROLUX 4,125%22-051026	05/10/2022	05/10/2026	EUR	200	4,12	205 290,69	0,44
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>526 035,15</b>	<b>1,13</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1944456109 IBM 0,875% 19-310125	31/01/2019	31/01/2025	EUR	300	0,88	294 065,63	0,63
XS2338955805 TOYOTA MOTOR CR 0,125% 051127	06/05/2021	05/11/2027	EUR	100	0,12	89 869,15	0,19
XS2442764747 IBM 09022030	09/02/2022	09/02/2030	EUR	159	0,88	142 100,37	0,31
<b>TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>334 669,99</b>	<b>0,72</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>100 198,24</b>	<b>0,22</b>
FR0014009EH2 L OREAL TV22-290324	29/03/2022	29/03/2024	EUR	1		100 198,24	0,22
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>234 471,75</b>	<b>0,50</b>
XS2386877133 ESSITY CAPITAL 0,25%21-150929	15/09/2021	15/09/2029	EUR	267	0,25	234 471,75	0,50
<b>TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>1 232 895,92</b>	<b>2,66</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>187 542,69</b>	<b>0,40</b>
XS2324321285 BANCO SANTANDER TV21-240327	24/03/2021	24/03/2027	EUR	2		187 542,69	0,40
<b>TOTAL FINLANDE</b>						<b>281 698,24</b>	<b>0,61</b>
XS2403444677 NORDEA BK 0,5%21-021128	02/11/2021	02/11/2028	EUR	320	0,50	281 698,24	0,61
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>456 522,30</b>	<b>0,99</b>
FR0014006NI7 BNPP TV21-30052028 EMTN	30/11/2021	30/05/2028	EUR	3		272 822,44	0,59
FR0014007LL3 BPCE TV22-140128 EMTN	14/01/2022	14/01/2028	EUR	2		183 699,86	0,40
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>307 132,69</b>	<b>0,66</b>
XS2577053825 UNICREDIT TV23-170129	17/01/2023	17/01/2029	EUR	281	4,80	307 132,69	0,66
<b>TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)</b>						<b>90 489,27</b>	<b>0,19</b>
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>90 489,27</b>	<b>0,19</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2350756446 ING GROEP TV21-090632	09/06/2021	09/06/2032	EUR	1		90 489,27	0,19
<b>TOTAL Oblig &amp; valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>409 731,36</b>	<b>0,88</b>
<b>TOTAL Oblig &amp; valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>409 731,36</b>	<b>0,88</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>409 731,36</b>	<b>0,88</b>
FR001400HX81 L OREAL 2,875%23-190528	19/05/2023	19/05/2028	EUR	4	2,88	409 731,36	0,88
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>						<b>3 154 809,79</b>	<b>6,80</b>
<b>TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>						<b>3 154 809,79</b>	<b>6,80</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>3 154 809,79</b>	<b>6,80</b>
FR0013412822 CM-AM MONE ISR (RC)			EUR	1 850,426		3 154 809,79	6,80

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Dénomination du produit: **S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR**  
Identifiant d'entité juridique: **9695003YVQCX9M5F4A14**

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,71/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,76/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- Le score ESG du produit financier est de 6,71/10, contre 6,50 pour la période précédente et 5,76 pour son indice
- Le pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration est de 42,8%, contre 40,7% pour la période précédente et 37,7% pour son indice
- Le nombre de controverses relatives aux droits humains est de 0 en fin de période, en ligne avec la période précédente et 1 pour son indice de référence
- L'intensité carbone ressort à 38,9tCO2/M€ contre 105,2 pour son indice de référence

## ● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

## ● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au cœur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social. Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm)

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

L'implication dans une violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales vaut une exclusion ferme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CM-AM MONE ISR (RC)	OPCVM	6,797	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. industriels	2,701	FRANCE
INFINEON TECHNOLOGIES	Technologie	2,443	ALLEMAGNE
ITALIE 5%09-010325	Souverains	2,235	ITALIE
SIEMENS	Biens et Serv. industriels	2,14	ALLEMAGNE
SPAIN 0%21-310524	Souverains	2,123	ESPAGNE
SAINT-GOBAIN	Batiment & Mat de constr.	2,064	FRANCE
ESSILORLUXOTTICA	Santé	1,99	FRANCE
AXA	Assurances	1,983	FRANCE
L'OREAL	Pdts ménagers et soin pers	1,979	FRANCE



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### ● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

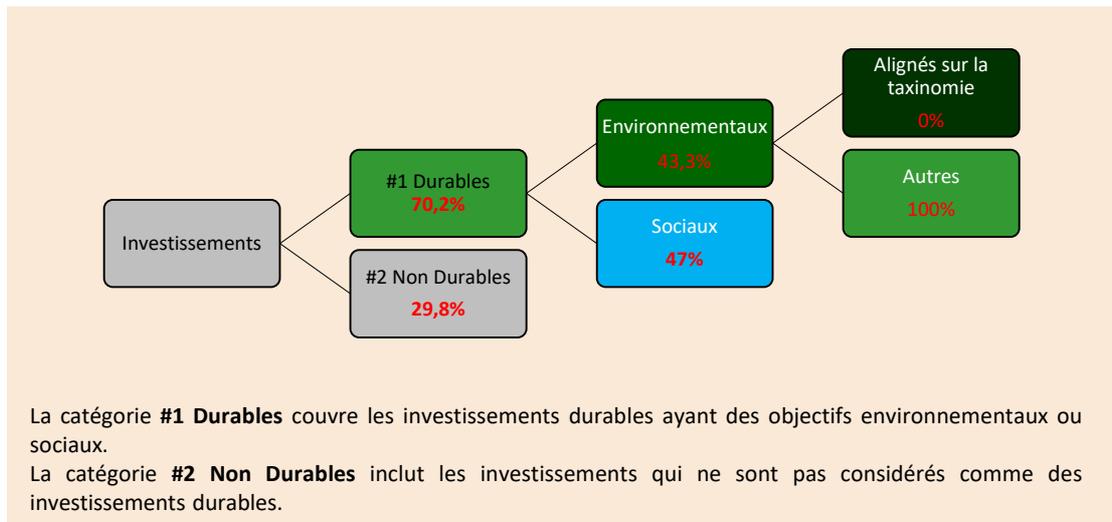
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Finance	25,2
Industrie	16,3
Consommation discrétionnaire	8,1
Consommation de base	6,6
Technologies de l'information	6,6
Soins de santé	5,0
Services aux collectivités	4,5
Services de communication	4,1
Matériaux	1,6
Immobilier	1,4



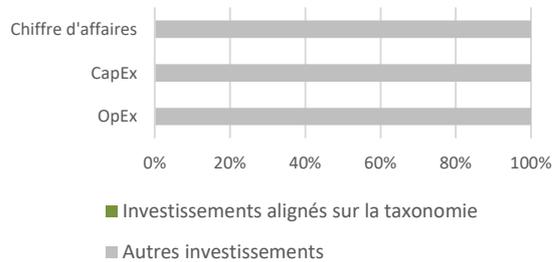
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100 %** (voir tableau allocation d'actifs).



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **47 %**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

- ***En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCP S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

## FCP S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR

4, rue Gaillon  
75002 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique* 30 avril 2024

**DocuSigned by:**  
  
F03E23C213CF452...  
Gilles DUNAND-ROUX